

# Une refonte de la nomenclature pour mettre en place un outil de prise en charge médicalisé et évolutif

## Les quatre étapes pour une refonte de la nomenclature



1 Redéfinition de la structure de la nomenclature pour créer un guide à la prescription en fonction du projet de vie du patient, sur la base du modèle Interbor



2 Fixation d'une nouvelle grille tarifaire pour les références présentes sur la nomenclature



3 Définir un modèle dynamique de réactualisation des lignes afin de pérenniser l'équité de la nomenclature



4 Redéfinir le processus d'inscription des innovations pour l'adapter aux caractéristiques du GAO et aux besoins de compensation du handicap défini



**Les propositions doivent être à iso-coûts pour la puissance publique par rapport aux dépenses actuelles sur le Grand Appareillage Orthopédique**